



Conseil économique et social

Distr. : limitée
3 janvier 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2023

7-10 février 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

État plurinational de Bolivie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'État plurinational de Bolivie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 6 770 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 35 750 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2023 à décembre 2027.

* E/ICEF/2023/1.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme¹

1. L'État plurinational de Bolivie (ci-après « Bolivie ») compte 12 millions d'habitants issus de 36 groupes autochtones différents, et 35 % ont moins de 18 ans. La Constitution de 2009 a été la première du pays à comporter une section spécialement consacrée aux droits des enfants et des adolescents, et la Convention relative aux droits de l'enfant a le statut de loi suprême en Bolivie. Le pays a amélioré son classement selon l'indice de développement humain, passant de la 111^e place à la 107^e place (sur 189 pays et territoires) entre 2010 et 2019². Des efforts concertés ont favorisé la croissance économique, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé et de l'accès à l'éducation de base, ainsi que l'augmentation de l'espérance de vie.

2. Le Programme patriotique 2025, stratégie de développement à long terme du pays, est mis en œuvre au moyen de plans à moyen terme, tels que le Plan de développement économique et social 2021-2025 (de l'espagnol *Plan de Desarrollo Económico y Social 2021-2025*, ou PDES). Ce dernier a contribué à faire progresser de façon notable la réalisation des objectifs de développement durable. Entre 2016 et 2021, l'extrême pauvreté a reculé de 6,6 points de pourcentage et la pauvreté modérée de 7,9 points de pourcentage du fait de la croissance économique et des politiques de redistribution des revenus. En 2021, les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté s'élevaient respectivement à 36 % et 11 %³. La Bolivie présente par ailleurs l'une des meilleures couvertures sociales de la région Amérique latine et Caraïbes.

3. Ces progrès se sont en grande partie interrompus ces dernières années en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), de l'instabilité politique et de la baisse des prix des minerais et des hydrocarbures, qui constituent 74 % des exportations du pays sur le marché mondial⁴. En 2020, la Bolivie a connu sa pire récession économique depuis le milieu des années 1950 (baisse de 8,7 %). La moitié de la population âgée de moins de 18 ans vivait sous le seuil de pauvreté en 2020, et les crises récentes ont eu une profonde incidence sur les populations exclues. Les filles autochtones des zones rurales ont été les plus touchées, 80 % d'entre elles appartenant à des ménages vivant sous le seuil de pauvreté. En 2021, l'économie a amorcé une reprise, avec 6,1 % de croissance par rapport à l'année précédente.

4. La Bolivie est en bonne voie pour atteindre les cibles énoncées dans les objectifs de développement durable en ce qui concerne la mortalité néonatale et juvénile. Entre 2008 et 2016, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 63 à 29 pour 1 000 naissances vivantes, et le taux de mortalité infantile, de 50 à 24 pour 1 000 naissances vivantes. Ces progrès sont notamment attribuables au système unifié de santé, au programme national de vaccination et aux allocations prénatales

¹ Sauf mention contraire, toutes les données citées dans la présente section proviennent de l'analyse de la situation des enfants en Bolivie intitulée *Infancia, niñez y adolescencia en Bolivia: Avances y desafíos (2000-2020)*, La Paz, 2022. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : www.unicef.org/bolivia/informes/infancia-ni%C3%B1ez-y-adolescencia-en-bolivia-avances-y-desaf%C3%ADos-2000-2020 (page consultée le 8 novembre 2022).

² Programme des Nations Unies pour le développement, *Bolivia (Plurinational State of): briefing note for countries on the 2020 Human Development Report*. PNUD, New York (États-Unis), 2020.

³ Institut national de statistique (de l'espagnol *Instituto Nacional de Estadística*, ou INE), Enquêtes auprès des ménages. INE, 2018. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : www.ine.gob.bo/index.php/estadisticas-economicas/encuestas-de-hogares/ (page consultée le 4 novembre 2022).

⁴ Unité d'analyse des politiques sociales et économiques (de l'espagnol *Unidad de Análisis de Políticas Sociales y Económicas*, ou UDAPE), Composition des exportations de produits traditionnels et non traditionnels, 2021. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : https://udape.gob.bo/portales_html/dossierweb2021/htms/doss0202.html (page consultée le 13 septembre 2022).

universelles. Néanmoins, des difficultés persistent. En 2020, seuls 69 % des nourrissons avaient reçu l'ensemble des vaccins recommandés⁵. La Loi sur le développement de la petite enfance n'a toujours pas été promulguée, et une étude menée dans deux municipalités révèle qu'à peine 28 % des enfants de moins de 5 ans répondaient aux critères de surveillance standard du développement de la petite enfance mis en œuvre par le Ministère de la santé et des sports⁶. Près de la moitié des hommes ne participent que rarement voire jamais aux soins quotidiens de leurs enfants⁷. En 2016, près de 17 % des adolescentes étaient déjà mères ou enceintes de leur premier enfant, une situation exacerbée par les normes sociales et par un accès limité aux services.

5. Le taux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a diminué presque de moitié entre 2008 et 2016 grâce à des interventions multisectorielles. La Bolivie est confrontée au triple fardeau de la malnutrition, qui se traduit à la fois par des problèmes d'insuffisance pondérale, de surpoids et de carences en micronutriments. Entre 2008 et 2016, les taux de retard de croissance sont passés de 17 à 12 % dans les zones urbaines et de 39 à 24 % en milieu rural, tandis que l'obésité chez les enfants a augmenté, passant de 8 à 10 %. En 2016, 54 % des enfants de moins de 5 ans souffraient d'anémie. L'insuffisance des cadres réglementaires et le manque de connaissances en matière de nutrition au sein des familles restreignent l'accès des enfants à une alimentation saine.

6. Le Code des enfants et des adolescents et la Loi 1173 sur l'accélération des procédures pénales protègent les enfants de la violence. En revanche, la Bolivie enregistre le taux de féminicides le plus élevé d'Amérique du Sud⁸, et près de la moitié des femmes et des adolescentes de plus de 15 ans mariées ou en couple sont victimes de violences sexuelles de la part de leur partenaire. Parmi tous les crimes violents contre des enfants signalés aux forces de police en 2020, quatre sur cinq touchaient des filles. Les châtiments corporels sont employés comme une forme de discipline dans près d'un cinquième des ménages avec enfants.

7. Les personnes en situation de vulnérabilité sont les populations autochtones, les enfants issus de familles immigrées vivant en Bolivie ou en transit vers d'autres pays, et les enfants handicapés ; tous ces groupes sont encore plus exposés que les autres à la violence, à la maltraitance et à la négligence. En 2019, les enfants handicapés étaient trois fois plus susceptibles d'être victimes de harcèlement à l'école que les autres enfants⁹. Le manque de données concernant cette population, les normes sociales négatives et la faible mise en œuvre des politiques publiques constituent des obstacles à la protection de l'enfance.

8. Le Modèle éducatif sociocommunautaire productif et les programmes de transferts en espèces ont contribué à faire passer le taux net de scolarisation de 87,5 à 95,8 % dans l'enseignement primaire et de 73,6 à 79,1 % dans l'enseignement secondaire entre 2012 et 2021. Environ 61 000 enfants et adolescents ont cependant

⁵ UDAPE, Indicateurs de santé par municipalité, 2021. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://udape.gob.bo/portales_html/dossierweb2021/htms/doss0711.html> (page consultée le 13 septembre 2022).

⁶ INE, Enquête sur la petite enfance (EPI, 2018), 2019.

⁷ Vlahovicova, K. et al., Avances y transformaciones: resultados de la encuesta 'International Men and Gender Equality Survey' (IMAGES) en Bolivia. Promundo-US, Washington D. C., 2022, p. 40.

⁸ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes, « Femicide or feminicide », 2020. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <<https://oig.cepal.org/en/indicators/femicide-or-feminicide>> (page consultée le 13 septembre 2022).

⁹ Nations Unies, « Common Country Assessment: Bolivia 2021 ». Nations Unies, La Paz, 2022. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://www.unccaboliivia.org.bo/inicio>> (page consultée le 13 septembre 2022).

abandonné l'école en 2021¹⁰. Quelque 340 000 enfants et adolescents en âge de fréquenter l'école n'étaient pas scolarisés en 2021, et près d'un enfant sur cinq n'a pas accès à l'enseignement préprimaire ou au deuxième cycle du secondaire, les principaux obstacles étant le manque d'accès aux services dans les régions isolées et de modes d'enseignement flexibles répondant aux vulnérabilités qui touchent les enfants.

9. La qualité de l'éducation est également préoccupante. Les résultats obtenus par un échantillon d'élèves de 3^e et 6^e années aux tests standardisés en 2007 témoignent d'acquis scolaires en deçà des moyennes régionales¹¹. Cela s'explique notamment par une connectivité limitée : en milieu rural, sept ménages avec enfants d'âge scolaire sur dix n'ont pas accès à Internet¹².

10. Le Code des enfants et des adolescents garantit le droit de ces groupes à exprimer librement leur opinion. La participation des jeunes aux processus décisionnels reste néanmoins faible. Selon les normes sociales, les enfants ne sont pas considérés comme des agents du changement, et rares sont les espaces publics qui favorisent leur participation.

11. La Constitution reconnaît l'eau comme un droit fondamental, et le PDES comporte des cibles ambitieuses visant à accroître l'accès à l'eau salubre pour atteindre 95,5 % dans les zones urbaines et 76,7 % dans les zones rurales, ainsi qu'à parvenir à 89,4 % d'accès à l'assainissement dans les zones urbaines et 52,2 % dans les zones rurales d'ici à 2025. Cette démarche se heurte à des contraintes tant du point de vue de l'offre que de la demande, en particulier dans les régions isolées. Les normes relatives aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) dans les écoles et les établissements de santé ne sont pas appliquées de manière homogène dans le pays. L'hygiène et la santé menstruelle ne sont toujours pas abordées dans les programmes scolaires.

12. La Bolivie est extrêmement vulnérable au changement climatique. Environ 2,1 millions d'enfants et d'adolescents vivent dans des lieux très exposés aux inondations, et plus de 600 000 résident dans des régions soumises à d'importants risques de sécheresse¹³. On estime que 123 enfants de moins de 5 ans sur 100 000 meurent de causes attribuables au changement climatique ou à la dégradation de l'environnement¹⁴. Les capacités limitées en matière de gestion des risques climatiques, la faiblesse des politiques et des programmes, et le fait que les enfants et les populations autochtones ne soient pas reconnus comme des agents du changement constituent les principaux goulots d'étranglement.

13. Le système de protection sociale est complet, et les programmes dans ce domaine couvrent deux enfants sur trois. Les programmes de protection sociale mériteraient toutefois d'être mieux formulés et dotés d'enveloppes budgétaires plus généreuses. La Bolivie dépense en effet 14 dollars par habitant, contre une moyenne

¹⁰ Les données sur le nombre d'élèves et la déscolarisation proviennent du Ministère de l'éducation, Statistiques et indicateurs dans le domaine de l'éducation, 2022. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <<https://seie.minedu.gob.bo/reportes/tablas>> (page consultée le 4 novembre 2022).

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Bureau régional pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, *Application of the Third Regional Comparative and Explanatory Study (TERCE): national diagnosis of Bolivia*. Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes, Santiago, 2020.

¹² INE, Enquête auprès des ménages, 2020. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <www.ine.gob.bo/index.php/publicaciones/encuesta-de-hogares-2020> (page consultée le 24 octobre 2022).

¹³ L'UNICEF en Bolivie, *Bolivian Children and Adolescents facing Climate Change: situation analysis*. UNICEF, La Paz, 2021, p. 15.

¹⁴ Organisation mondiale de la Santé, *Un monde durable en héritage ? Atlas de la santé infantile et de l'environnement*. OMS, Genève, 2017.

de 153 dollars dans toute la région Amérique latine et Caraïbes¹⁵. La pandémie de COVID-19 a mis à l'épreuve l'efficacité des programmes de protection sociale et affaibli les finances publiques, réduisant les budgets destinés au secteur social, en particulier à l'échelle infranationale.

14. Le pays dispose d'une commission interinstitutionnelle chargée de mettre en œuvre les politiques publiques permettant aux femmes de vivre dans la dignité. Malgré une Assemblée législative plurinationale à 49 % composée de femmes en 2020¹⁶, la Bolivie ne se classe qu'à la 51^e place sur 146 pays dans l'édition 2022 de l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes¹⁷. La question de l'égalité des genres reste un axe de vulnérabilité fondamental. Ainsi, une fille autochtone vivant dans une région rurale est plus vulnérable à l'exclusion sociale à la fois en raison de son genre, de son origine ethnique et de son lieu de résidence.

15. Les enseignements tirés du programme de pays pour la période allant de janvier 2018 à février 2023 et une évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Bolivie à la même période montrent à quel point il est important de collaborer avec les autorités à l'échelle nationale comme infranationale pour traduire les politiques publiques définies en amont en résultats tangibles pour les enfants. Une intégration accrue des programmes et un ciblage géographique mieux défini sur un nombre plus restreint de privations ont contribué à améliorer la programmation. Le renforcement des systèmes s'est avéré décisif pour déployer des interventions rentables à grande échelle. Le modèle de développement de la petite enfance soutenu par l'UNICEF dans deux municipalités pilotes a permis aux programmes nationaux et infranationaux de renforcer la couverture et la qualité des interventions sectorielles.

16. L'UNICEF, partenaire de confiance du Gouvernement, des organisations de la société civile et des organismes de développement, est explicitement chargé de fournir des conseils stratégiques, d'appuyer les efforts de plaidoyer, d'apporter une assistance technique et d'imaginer des solutions innovantes conformes aux normes internationales et aux bonnes pratiques. L'organisation tire parti des synergies établies avec d'autres organismes du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), coordonne les parties prenantes et mobilise les secteurs public et privé pour faire progresser la cause des droits de l'enfant en Bolivie.

Priorités du programme et partenariats

17. Les priorités du programme de pays ont été définies à l'aide de processus consultatifs fondés sur l'Analyse commune de pays des Nations Unies ainsi que sur une analyse de la situation des enfants et une évaluation de l'avantage comparatif de l'UNICEF. Les priorités retenues portent sur les disparités persistantes et les nouveaux risques auxquels sont exposés les enfants et les femmes.

18. Selon la théorie du changement, *si* la contribution de l'UNICEF et de ses partenaires :

a) Améliore la mise en œuvre et les réformes des politiques sociales, des cadres normatifs, des programmes, des plans et des budgets dans le but de mieux

¹⁵ Organisation internationale du Travail, *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable*. OIT, Genève, 2017, p. 133.

¹⁶ Coordinadora de la mujer, Observatoire du genre. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <www.coordinadoradelamujer.org.bo/observatorio/index.php/tematica/3/destacado/3/registro/163> (page consultée le 13 septembre 2022).

¹⁷ Forum économique mondial, *The Global Gender Gap Report 2022: Insight Report*. Forum économique mondial, Genève, 2022, p. 10.

définir les responsabilités aux niveaux national et infranational et de réduire les inégalités ;

b) Renforce les capacités institutionnelles, la gestion, la coordination, la résilience et les interventions d'urgence aux niveaux national et infranational ;

c) Améliore l'accès à des services sociaux de qualité, inclusifs et répondant de manière flexible aux vulnérabilités des enfants ;

d) Facilite l'utilisation des études et des données probantes comme base de travail pour déterminer les mesures à prendre en faveur des enfants ;

e) Soutient les initiatives de changement social et comportemental, notamment les instances favorisant la participation des communautés, des parents, des enfants et des jeunes ;

f) *alors*, les enfants et les adolescents de Bolivie, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront de services sociaux de qualité, mais également de nouvelles normes sociales et de nouveaux comportements qui leur permettront de gagner en autonomie et protégeront leurs droits, ce qui les aidera à réaliser leur plein potentiel et à devenir résilients.

19. Cette théorie du changement suppose la poursuite de l'engagement du Gouvernement en faveur du respect des droits de l'enfant et de l'adaptation au changement climatique, un environnement macroéconomique sain, et une mise en œuvre efficace des réformes juridiques et politiques.

20. Pour concrétiser cette vision, le programme de pays collaborera avec le système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé, les donateurs, les universités et les médias, ainsi qu'avec les enfants et les adolescents, afin de veiller à ce que leurs droits soient respectés.

21. Le programme de pays s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant et met l'accent sur les observations formulées au sujet de la Bolivie par le Comité des droits de l'enfant, en particulier celles concernant la violence à l'égard des enfants, les grossesses précoces, le travail des enfants et la malnutrition. Le programme s'aligne également sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il entend contribuer à répondre aux priorités sociales et de développement définies dans le PDES 2021-2025 et l'Agenda patriotique du bicentenaire ainsi qu'à mettre en œuvre les stratégies et plans sectoriels et infranationaux afin de réaliser les objectifs de développement durable.

22. Le programme de pays contribuera à l'UNSDCF en Bolivie, en particulier pour les réalisations 1.1 à 1.4, 2.3, 2.4 et 3.1 à 3.3. Il s'inscrit dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et les stratégies du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, notamment celles qui concernent le plaidoyer et la communication, la gestion des connaissances, les partenariats, la prise en compte des questions de genre dans les programmes, ainsi que le lien entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix. Le programme tient compte des risques et propose des interventions destinées à améliorer la résilience, axées sur l'adaptation au changement climatique et le renforcement des capacités pour assurer la continuité des services essentiels en période de crise.

Santé et nutrition de l'enfant

23. Cette composante du programme consistera à améliorer le développement de la petite enfance ainsi que la santé et l'état nutritionnel des enfants et des femmes, en

s'attachant à accélérer les résultats et à réduire les inégalités dans les domaines ayant enregistré des progrès limités. Compte tenu des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, le programme accordera la priorité aux éléments suivants :

- a) Les services spécialisés dans la santé de la mère et de l'enfant, notamment en période de crise ;
- b) La prévention de toutes les formes de malnutrition ;
- c) La santé de l'adolescent ;
- d) Le développement de la petite enfance et les stratégies de modification des comportements destinées à encourager les pratiques parentales positives.

24. Le programme, mené par le Ministère de la santé et des sports et les réseaux de santé départementaux, prévoit des partenariats avec d'autres organisations des Nations Unies, du secteur privé et de la société civile. Ces priorités contribueront à la réalisation 1.1 de l'UNSDCF.

25. Dans le cadre de la Politique publique de santé familiale communautaire interculturelle, les systèmes gouvernementaux seront renforcés de façon à assurer des services de nutrition et de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent de qualité et inclusifs, en consolidant les liens entre les programmes et les différents secteurs, en améliorant les dispositifs institutionnels de coordination et en tenant compte des questions de genre. Les principales interventions prévues sont les suivantes :

- a) Renforcement des capacités en ce qui concerne la santé de la mère et de l'enfant et la gestion des vaccins ;
- b) Renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles afin de dispenser des soins appropriés aux nouveau-nés ;
- c) Renforcement des capacités nationales et locales en matière de collecte et d'analyse de données probantes, mais aussi de planification fondée sur ces données, de budgétisation, de suivi et d'évaluation, en parallèle d'un renforcement des systèmes d'information.

26. L'UNICEF mènera des campagnes de plaidoyer pour augmenter les budgets alloués à la santé, à la nutrition et au développement de la petite enfance, notamment pour ce qui est des programmes de santé mentale, et pour proposer des programmes complets de santé de l'adolescent fondés sur des approches interculturelles favorisant l'équité et l'égalité des genres. Grâce à des partenariats à valeur partagée avec le secteur privé et à un renforcement des actions communautaires, le programme générera une demande accrue en faveur de services de qualité et d'une modification des comportements, notamment des pratiques positives d'éducation des enfants, à toutes les étapes des programmes nationaux de surveillance de la petite enfance et d'apprentissage en famille (*Aprendiendo en familia*) mis en œuvre par le Ministère de la santé et des sports et le Ministère de l'éducation. Les approches de renforcement des systèmes, dirigées par le Gouvernement, amélioreront les réseaux de santé de façon à ce qu'ils fournissent des informations et des soins complets aux adolescents. Le programme vise également à mieux préparer le pays à un modèle de soins capable d'anticiper les phénomènes climatiques, la pollution, les incendies et les situations d'urgence et d'y faire face. Il favorisera aussi l'application de la Loi 775 sur la promotion de l'alimentation saine en plaidant pour l'élaboration de cadres réglementaires et d'un plan national de prévention du surpoids, pour une révision de la législation nationale à la lumière du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et pour une meilleure préparation aux effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire.

Éducation et apprentissage

27. Cette composante du programme vise à :

- a) Éliminer les obstacles qui entravent l'accès à l'enseignement préprimaire et secondaire ;
- b) Réduire les taux de décrochage scolaire et le risque que les enfants abandonnent leurs études ;
- c) Améliorer de manière générale la qualité et l'utilité de l'enseignement et du perfectionnement des compétences ;
- d) Permettre aux enfants et aux communautés d'instaurer une gestion scolaire plus inclusive, équitable, résiliente et pacifique.

28. Cette composante du programme sera pilotée par le Ministère de l'éducation et les autorités éducatives décentralisées, sous la supervision de l'Agence gouvernementale chargée des technologies, de l'information et de la communication, de l'Observatoire plurinational de la qualité de l'éducation et de l'Institut plurinational d'étude des langues et des cultures, entre autres, en coordination avec d'autres organisations des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé. Ces priorités contribueront à la réalisation 1.2 de l'UNSDCF.

29. Le plaidoyer fondé sur des données probantes mettra l'accent sur l'importance de l'élargissement de l'accès inclusif à un enseignement préprimaire de qualité, en particulier pour les enfants handicapés, appartenant à des communautés autochtones ou vivant en milieu rural. L'UNICEF dispensera des conseils techniques et partagera des connaissances afin de multiplier les possibilités d'apprentissage par des moyens alternatifs, notamment des modèles de transition plus souples et plus rapides entre l'école et le monde du travail à destination de l'enseignement secondaire, tels que le modèle socioproduitif d'éducation communautaire et le « baccalauréat modulaire », en mettant l'accent sur la parité entre les genres en matière de compétences vertes et d'accès aux ressources numériques, afin de favoriser la mise en œuvre du cadre stratégique de ce secteur (*Primero la educación 2022-2025*). La prévention des violences en milieu scolaire s'appuiera sur des mécanismes innovants : plateformes numériques d'orientation vers les services compétents, soutien psychosocial, élaboration d'un programme complet d'éducation à la sexualité, etc.

30. Cette composante du programme a également vocation à renforcer les capacités des chefs d'établissement en matière de cadres normatifs axés sur l'enfant, mais aussi de préparation et de riposte aux situations d'urgence, de façon à protéger l'environnement. Le programme accordera une place importante au plaidoyer pour ce qui est des cadres de qualification, des mécanismes d'évaluation des compétences, des pratiques pédagogiques et de la redevabilité concernant les résultats d'apprentissage énoncés dans le PDES ; il encouragera également une meilleure coordination entre les différentes associations d'enseignants. Les données probantes produites mettront en évidence l'importance des méthodologies éducatives inclusives, l'impact de la participation des enfants et la nécessité d'investir davantage dans des infrastructures physiques et numériques de développement des compétences. Le programme privilégiera les modèles rentables d'institutionnalisation d'espaces favorisant la participation des élèves, des parents et des communautés à la recherche de solutions permettant de rendre le système éducatif plus inclusif.

Protection de l'enfance

31. Cette composante du programme vise à :

- a) Modifier les normes sociales et encourager des comportements respectueux des droits de l'enfant, notamment des pratiques parentales positives ;
- b) Contribuer à proposer des services de prévention et d'intervention de qualité dans les régions difficiles à atteindre et les communautés autochtones ;
- c) Promouvoir des réformes réglementaires et un renforcement des capacités afin d'améliorer les systèmes de protection de l'enfance.

32. L'UNICEF travaillera en partenariat avec le Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle, les autorités municipales, les organismes des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les médias. Ces priorités contribueront au PDES pour ce qui est de la réduction de la violence à l'égard des enfants et des femmes, mais également à la réalisation 1.3 de l'UNSDCF.

33. Les communautés, les parents, les enfants et les adolescents seront habilités à reconnaître les risques, à prévenir les violences et à signaler les incidents, et l'accent sera explicitement mis sur les questions de genre et les situations d'urgence humanitaire. Des approches innovantes encourageront les pratiques parentales protectrices et favorisant l'égalité des genres, et permettront d'éviter que des enfants soient séparés de leur famille. L'une des priorités, en partenariat avec le secteur privé, consistera à créer des espaces physiques et numériques sûrs permettant aux enfants et aux adolescents de participer et d'acquérir des compétences. Le personnel des services locaux de protection sociale bénéficiera d'un renforcement des capacités pour la gestion des données et l'utilisation d'outils permettant l'identification, l'orientation et le suivi des cas de violence à l'égard des enfants. Le programme concevra et mettra en œuvre des systèmes de suivi aux niveaux municipal et communautaire en ayant recours à des solutions numériques pouvant être déployées à grande échelle.

34. Le programme élaborera un modèle de continuum d'accès à la justice. Une analyse des données probantes réalisée par le Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle servira de base à la mise en œuvre du Code des enfants et des adolescents en ce qui concerne la réduction des obstacles entravant l'accès à la justice, l'instauration de réformes juridiques et le renforcement des investissements consacrés aux systèmes de protection. Des consultations seront menées au sujet de la stratégie nationale dans le but d'améliorer la justice pour les enfants et d'harmoniser la législation. Le programme produira des données probantes sur les stéréotypes de genre, l'identité juridique et la santé mentale en appui à la défense de l'intérêt public et à la promotion des pratiques positives en matière de parentalité et d'éducation des enfants.

Eau, assainissement et hygiène, durabilité climatique et environnementale

35. Cette composante du programme contribuera à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en améliorant la coordination et en adoptant une approche tenant compte à la fois des zones rurales et urbaines, dans le contexte du changement climatique. Les priorités sont les suivantes :

- a) Faire évoluer les comportements et les normes sociales de façon à accroître la demande en faveur de services durables et de qualité ;
- b) Renforcer les systèmes et les capacités du secteur WASH afin d'assurer des services de qualité, efficaces, résilients et durables ;

c) Améliorer les politiques et les programmes intersectoriels pour favoriser une gestion des risques de catastrophe liés au climat qui tienne compte des besoins des enfants et des adolescents.

36. Le programme appuiera le Ministère de l'environnement et de l'eau, les autorités infranationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé en matière de coordination, de plaidoyer, d'innovation et de structuration du marché afin d'obtenir des résultats à grande échelle. Ces priorités correspondent au PDES ainsi qu'aux réalisations 1.1, 1.4, 2.3 et 2.4 de l'UNSDCF.

37. La Bolivie enregistre le deuxième taux le plus élevé de défécation à l'air libre en milieu rural de la région, et les services d'assainissement sont insuffisants dans les zones urbaines. L'UNICEF entend contribuer à renforcer les systèmes sectoriels infranationaux, mettre en place des services axés sur les enfants, produire des données probantes et mobiliser des ressources, en tenant compte de la résilience climatique et de la gestion des risques dans les régions vulnérables en vertu de la Loi 602 sur la gestion des risques. L'amélioration à grande échelle des services WASH sera facilitée par un renforcement des capacités des prestataires ruraux et urbains en ce qui concerne les technologies d'assainissement de substitution et les innovations commerciales. Une stratégie intersectorielle sera élaborée pour promouvoir des normes résilientes au changement climatique dans le secteur WASH dans les établissements de santé et les écoles, avec notamment des programmes d'hygiène et de santé menstruelles. Des stratégies de modification des comportements innovantes seront employées pour générer une demande de services WASH de qualité.

38. Les activités de plaidoyer viseront à favoriser la prise en compte des enfants dans les politiques relatives au climat, les stratégies et les programmes adaptés aux situations d'urgence humanitaire. Cela passera par :

a) La production de données probantes au sujet des effets du changement climatique sur les enfants ;

b) La conception de systèmes d'information intégrant des indicateurs relatifs au climat et aux enfants ;

c) L'élaboration de modèles et d'outils de gestion publics destinés à promouvoir les processus intersectoriels de résilience au changement climatique et de gestion des risques.

39. Le programme permettra de soutenir les partenariats publics et privés dans la réduction des risques environnementaux et la création d'économies circulaires, en particulier dans les communautés rurales. Il s'attachera à donner aux enfants et aux adolescents les moyens de devenir des agents du changement et à permettre l'émergence de solutions et d'innovations technologiques en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

Inclusion sociale

40. Cette composante du programme contribuera, conformément à l'objectif 1.3 du PDES, à réduire le nombre d'enfants en situation de pauvreté monétaire et multidimensionnelle, ainsi qu'à accroître la résilience des familles vulnérables aux crises économiques, au changement climatique et aux autres chocs. Les priorités sont les suivantes :

a) Meilleure efficacité des programmes de protection sociale ;

b) Plaidoyer fondé sur des données probantes concernant la pauvreté et la vulnérabilité des enfants pour améliorer l'impact des financements publics axés sur les enfants et au service des populations pauvres ;

c) Renforcement des capacités institutionnelles en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques en faveur des enfants.

41. Le programme est dirigé par le Ministère de la planification du développement et le Ministère de l'économie et des finances publiques ; ses priorités correspondent aux réalisations 1.4 et 3.1 de l'UNSDCF.

42. Le programme de pays invitera les parties prenantes à participer à la conception et à la mise en œuvre d'un cadre opérationnel visant à renforcer la protection sociale des enfants. Les principales interventions prévues sont les suivantes :

a) Amélioration des mécanismes de ciblage en fonction des données probantes relatives aux vulnérabilités des enfants ;

b) Sélection de programmes pilotes de transferts monétaires réactifs aux chocs.

43. Le programme s'appuiera sur les bonnes pratiques internationales pour démontrer l'intérêt d'associer les prestations de transferts monétaires destinées aux familles à un ensemble de services sociaux essentiels, notamment dans les situations d'urgence humanitaire. Une aide technique et un renforcement des capacités concernant la pauvreté des enfants et les analyses des dépenses permettront de déterminer comment utiliser efficacement les fonds publics pour réduire les inégalités relatives à l'accès aux services sociaux et à la qualité de ces derniers.

44. Le programme de pays, en collaboration avec les organismes gouvernementaux, établira un cadre stratégique national pour la mise en œuvre de politiques et de programmes complets et tenant compte des questions de genre pour les enfants et leur famille, notamment en instaurant des partenariats à valeur partagée avec le secteur privé. Les activités consisteront à :

a) Appuyer l'élaboration de cadres politiques et réglementaires sur les services de soins pour les enfants ;

b) Renforcer le système de protection sociale et institutionnaliser des espaces favorisant la participation des enfants à la conception des politiques publiques, conformément au Code des enfants et des adolescents.

Efficacité du programme

45. L'efficacité de la mise en œuvre et de la gestion du programme de pays reposera sur une programmation axée sur les résultats ainsi que sur la surveillance des opérations, la coordination, la planification, la recherche, le suivi et l'évaluation. La composante relative à l'efficacité du programme mettra l'accent sur la communication stratégique à des fins de plaidoyer, la mise à profit des partenariats avec des entreprises et des acteurs influents, et la coordination d'approches intersectorielles. Elle inclura des actions visant à améliorer l'analyse des risques, la préparation et la riposte aux situations d'urgence, ainsi que la mise en œuvre d'approches tenant compte des questions de genre dans toutes les composantes du programme. Elle fera preuve d'innovation en tirant parti des technologies et des solutions numériques pouvant être déployées à grande échelle.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition de l'enfant	1 489	10 000	11 489
Éducation et apprentissage	1 016	8 500	9 516
Protection de l'enfance	948	6 000	6 948
Eau, assainissement et hygiène, durabilité climatique et environnementale	609	4 000	4 609
Inclusion sociale	745	3 250	3 995
Efficacité du programme	1 963	4 000	5 963
Total	6 770	35 750	42 520

Administration du programme et gestion des risques

46. Le programme de pays sera mis en œuvre en coopération avec le Gouvernement, sous la direction du Ministère de la planification du développement. L'UNICEF est membre de l'équipe de pays des Nations Unies et des équipes responsables de la gestion des programmes et des opérations. Les ressources seront mobilisées et obtenues auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux, des partenariats programmatiques mondiaux, du secteur privé, de sympathisants individuels, de fondations et de comités nationaux de l'UNICEF. Les partenariats avec le secteur privé seront développés sur la base d'une stratégie axée sur les résultats. L'UNICEF entend promouvoir une coopération croissante avec les parties prenantes publiques et privées pour les sensibiliser aux problèmes rencontrés par les enfants, s'assurer leur soutien et collecter des fonds pour ses programmes.

47. La vulnérabilité du pays au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux chocs exogènes, l'instabilité et la polarisation, ainsi que l'insuffisance de fonds levés sont autant de risques pour le programme de pays. L'UNICEF collaborera avec ses partenaires pour accroître les investissements dans le renforcement des systèmes à des fins de préparation et de riposte aux situations d'urgence, prendre en compte la question du changement climatique tout au long du programme, mettre à l'essai des mécanismes de transferts monétaires réactifs aux chocs et renforcer le cadre politique suprasectoriel de façon à prendre en compte les droits de l'enfant.

48. Le Fonds continuera d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de ses opérations en assurant le suivi des systèmes de gouvernance et de gestion, l'intendance des ressources financières et la gestion des risques programmatiques. Le programme de pays respectera dans toutes ses opérations le principe visant à « ne pas nuire », notamment s'agissant des activités visant à protéger les enfants de l'exploitation et des abus sexuels.

49. Le présent document constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'obtention des résultats prévus et les ressources attribuées au programme. Les responsabilités des dirigeants aux niveaux national, régional et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont inscrites dans le programme, les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

Suivi, apprentissage et évaluation

50. Le suivi et l'évaluation seront assurés en concertation avec le Gouvernement, en fonction du cadre de résultats et d'allocations des ressources, du plan d'évaluation chiffré et du plan intégré de suivi et d'évaluation, conformément au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025, à l'UNSDCF et aux priorités nationales. De nombreux résultats attendus du point de vue des réalisations seront mesurés par le biais des systèmes administratifs nationaux ou au moyen d'enquêtes. Les résultats au niveau des produits seront évalués au moyen d'examens réalisés en milieu et en fin d'année avec les partenaires d'exécution ainsi que d'un suivi des performances humanitaires assuré par des parties tierces. Les évaluations des résultats s'appuieront sur des visites de suivi pour déterminer les mesures correctives à prendre ou les réorientations stratégiques à opérer, le cas échéant.

51. L'UNICEF, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, suivra les progrès accomplis dans la réalisation de l'UNSDCF et aidera les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation à améliorer la couverture, la qualité et l'analyse des indicateurs relatifs aux enfants ventilés par âge, par zone géographique, par genre, par origine ethnique, par quintile de richesse et par handicap, dans la mesure du possible. La collaboration avec l'Institut national de statistique sera indispensable pour pouvoir disposer d'enquêtes auprès des ménages axées sur les enfants et les utiliser pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie et l'UNICEF, mars 2023 à décembre 2027

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1-4, 6, 7, 12-17, 19-21, 23, 24, 26-29, 32, 34 et 40
Priorités nationales : Plan de développement économique et social (PDES) 2021-2025 : piliers stratégiques 1 et 5-8 ; objectifs de développement durable 1, 3-6, 10, 13, 16 et 17
Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1.1-1.4, 2.3, 2.4 et 3.1-3.3
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalisations énoncées dans l'UNSDCF	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1.1	D'ici à 2027, un plus grand nombre d'enfants, d'adolescentes, de femmes enceintes et de mères, en particulier les plus vulnérables (vivant dans des zones défavorisées du pays ou en situation d'urgence humanitaire), ont accès et recours à des systèmes de santé primaire équitables, résilients et de qualité, adoptent des comportements sains	<p>Taux de couverture des vaccins pentavalents chez les enfants de moins de 1 an</p> <p>NR : 69,7 % (2021) NC : 88 % (2027)</p> <p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans soumis à un contrôle de développement présentant un développement normal</p> <p>NR : 42 % (deux municipalités) (2021) NC : 55 % (municipalités prioritaires) (2027)</p>	<p>Ministère de la santé et des sports, données administratives</p> <p>Enquête démographique et de santé (EDS)</p>	<p>D'ici à 2027, le système de santé est mieux à même de proposer des services à fort impact spécialisés dans la santé de la mère et de l'enfant, ainsi que des interventions de santé auprès des adolescents, notamment en matière de santé mentale.</p> <p>D'ici à 2027, le système de santé est mieux à même d'assurer la prévention et la prise en charge de toutes les formes de malnutrition.</p> <p>D'ici à 2027, le Gouvernement national et les municipalités prioritaires sont mieux en mesure de planifier, de</p>	<p>Ministère de la santé et des sports</p> <p>Services de santé départementaux</p> <p>Organisation panaméricaine de la santé (OPS)</p> <p>Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</p> <p>Secteur privé</p>	1 489	10 000	11 489

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	et bénéficient de meilleurs services ainsi que de meilleures pratiques en matière de nutrition et de développement de l'enfant.	<p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans soumis à une évaluation nutritionnelle souffrant d'obésité, de surpoids ou de retard de croissance</p> <p>NR : obésité : 3,3 % ; surpoids : 10,9 % ; retard de croissance : 3,6 % (2021) NC : obésité : 1,3 % ; surpoids : 4,4 % ; retard de croissance : 1,5 % (2027)</p> <p>Proportion de filles de 15 à 19 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions en matière d'utilisation de la contraception et de soins de santé procréative</p> <p>NR : 19 % (2016) NC : 25 % (municipalités prioritaires) (2027)</p>		<p>coordonner et de mettre en œuvre des services complets à la petite enfance.</p> <p>D'ici à 2027, le renforcement des capacités des familles et des communautés permet d'encourager les comportements positifs en matière de recours aux soins de santé ainsi que les bonnes pratiques nutritionnelles et de développement de l'enfant, mais aussi d'accroître la demande et l'utilisation de services spécialisés dans la santé, la nutrition, la petite enfance et l'adolescence.</p>				
1.2	D'ici à 2027, les garçons et les filles, notamment les adolescents, et en particulier les plus vulnérables (enfants handicapés, appartenant à des	Taux net ajusté de fréquentation scolaire des enfants dans l'enseignement préprimaire (chez les 4 à 5 ans) et secondaire (chez les 12 à 17 ans)	<p>Enquêtes auprès des ménages</p> <p>Données administratives relatives au secteur éducatif</p>	D'ici à 2027, le renforcement des capacités des autorités nationales et infranationales et des partenaires permet d'assurer un accès plus équitable à des services éducatifs de qualité et d'améliorer la rétention scolaire ainsi que le taux d'achèvement	Ministère de l'éducation Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la	1 016	8 500	9 516

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	communautés autochtones ou vivant dans des régions isolées) obtiennent de meilleurs résultats d'apprentissage et acquièrent les compétences et les aptitudes nécessaires à leur passage à l'âge adulte.	NR : préprimaire : 59 % ; secondaire : 82 % (2019) NC : préprimaire : 65 % ; secondaire : 84 % (2027) Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire et secondaire NR : préprimaire : 74 % ; secondaire : 85 % (2021) NC : préprimaire : 80 % ; secondaire : 90 % (2027)	et données démographiques	scolaire des enfants risquant d'être exclus du système éducatif (enfants de moins de 6 ans, mais aussi enfants handicapés, appartenant à des communautés autochtones ou vivant dans des régions isolées, notamment les adolescents). D'ici à 2027, les capacités du système éducatif sont renforcées de façon à assurer un apprentissage de qualité et à favoriser l'acquisition par les élèves de compétences transférables (dans les domaines du numérique, du développement socioémotionnel et de l'écologie), notamment pour les enfants et les adolescents les plus vulnérables. D'ici à 2027, les adolescents et les communautés sont mieux à même et ont davantage l'occasion de participer activement aux décisions relatives à l'éducation, et jouent un rôle de premier plan dans la promotion d'une gestion scolaire plus inclusive, équitable, résiliente et pacifique.	science et la culture FNUAP Organisation internationale du Travail (OIT) Secteur privé			
1.3	D'ici à 2027, les enfants et les adolescents, en particulier les plus marginalisés	Pourcentage de filles et de garçons âgés de 15 à 19 ans ayant subi des violences physiques ou sexuelles	EDS	D'ici à 2027, le renforcement des capacités des enfants, des adolescents et des personnes s'occupant d'enfants, en particulier dans les régions	Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle	948	6 000	6 948

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	(handicapés, appartenant à des communautés autochtones, migrants ou vivant dans des régions isolées), sont mieux protégés de la violence, de l'exploitation et des abus, et bénéficient de services de protection de l'enfance plus efficaces (tant au niveau de la prévention que des interventions), axés sur l'équité et tenant compte des questions de genre.	NR : 18 % (2016) NC : 15 % (2027) Pourcentage de mères (ou de personnes s'occupant d'enfants) pensant que les châtiments corporels sont nécessaires pour élever/éduquer les enfants NR : 86 % (2016) NC : 75 % (2027)		isolées et les communautés autochtones, favorise l'adoption de pratiques parentales positives ainsi qu'une meilleure gestion des émotions afin de mieux prévenir la violence, l'exploitation et les abus. D'ici à 2027, les systèmes de protection locaux sont mieux en mesure de mettre en place des services de prévention et d'intervention adaptés, accessibles, abordables et efficaces pour les enfants les plus marginalisés et leur famille, notamment dans les situations d'urgence. D'ici à 2027, l'État bolivien est mieux en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des lois et des cadres visant à planifier, à coordonner et à budgétiser le renforcement de l'efficacité du système de protection aux niveaux national et infranational.	Médiateur Bureau du procureur Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) OIT FNUAP Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés			
1.1, 1.4, 2.3 et 2.4	D'ici à 2027, les enfants et les adolescents vivent dans des communautés plus résilientes au changement climatique et ont recours à des	Pourcentage de la population ayant au moins recours à des services élémentaires d'assainissement NR : 63 % (2021) NC : 79 % (2027)	Ministère de l'environnement et de l'eau Données administratives relatives au secteur éducatif	En 2027, les enfants, les adolescents et leur famille disposent davantage de connaissances et de compétences qui leur permettent de s'organiser pour exiger des services EAH durables et transformer les conditions	Ministère de l'environnement et de l'eau Autorité de surveillance et de contrôle social de l'eau potable et de	609	4 000	4 609

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	services d'eau et d'assainissement qui favorisent de meilleures pratiques en matière d'hygiène.	<p>Proportion d'écoles disposant de services élémentaires d'assainissement</p> <p>NR : 69 % (2013) NC : 75 % (2027)</p> <p>Degré de financement et de mise en œuvre des politiques et des programmes relatifs au climat tenant compte des enfants par le pays</p> <p>NR : 6 (2022) NC : 13 (2027)</p>	Descriptifs des politiques et des programmes nationaux et infranationaux	<p>d'hygiène et sanitaires au sein de leur communauté.</p> <p>D'ici à 2027, les prestataires de services et les institutions aux niveaux national et infranational sont mieux en mesure de proposer des services EAH efficaces, résilients et durables.</p> <p>D'ici à 2027, le Gouvernement et ses partenaires sont mieux en mesure de gérer et de mettre en œuvre de façon adéquate des politiques et des programmes intersectoriels efficaces d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques de catastrophe qui tiennent compte des besoins des enfants et des adolescents et encouragent leur participation.</p>	<p>l'assainissement élémentaire</p> <p>Services nationaux chargés de la durabilité des services d'assainissement élémentaires</p>			
1.4, 3.1 à 3.3	D'ici à 2027, les enfants et les adolescents les plus vulnérables et leur famille bénéficient d'un système de protection sociale et de programmes de réduction de la pauvreté inclusifs et réactifs aux chocs.	<p>Pourcentage d'enfants en situation de pauvreté monétaire</p> <p>NR : 50 % (2020) NC : 45 % (2027)</p> <p>Proportion d'enfants bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale</p> <p>NR : 66 % (2020) NC : 70 % (2027)</p>	<p>Enquêtes nationales auprès des ménages</p> <p>Tableaux de bord de l'OIT (données du <i>Rapport mondial sur la protection sociale</i>)</p>	<p>D'ici à 2027, le Gouvernement est mieux en mesure d'imaginer et de mettre en œuvre des programmes de protection sociale efficaces, réactifs aux chocs et mettant l'accent sur les enfants.</p> <p>D'ici à 2027, les systèmes de protection de l'enfance aux niveaux national et infranational sont mieux en mesure de proposer aux enfants des interventions publiques bien définies, coordonnées et</p>	<p>Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle</p> <p>Ministère de la planification du développement</p> <p>Ministère de l'économie et des finances publiques</p>	745	3 250	3 995

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				<p>efficaces grâce à des améliorations des processus de budgétisation et de suivi.</p> <p>D'ici à 2027, le cadre politique et institutionnel national au niveau suprasectoriel est mieux en mesure de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de plans efficaces pour les enfants et les adolescents, en assurant leur participation concrète aux processus décisionnels.</p>	<p>Assemblée nationale</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement</p> <p>ONU-Femmes</p> <p>FNUAP</p>			
Efficacité du programme						1 963	4 000	5 963
Montant total des ressources						6 770	35 750	42 520